



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**CE DIMANCHE 10 DÉCEMBRE ENTRE  
10 h et 20 h, C'EST LE JOUR DU SCRUTIN**

**Pour voter, vous devez :**

- avoir 18 ans le 10 décembre 2023
- avoir la qualité d'électeur
- être inscrit sur la liste électorale
- vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
  - carte d'assurance maladie
  - permis de conduire
  - passeport canadien
  - carte des Forces armées canadiennes
  - certificat de statut d'Indien

**Vous pouvez consulter le site Web de la Ville de Baie-Comeau au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Ville – Vie démocratique – Élection partielle - Décembre 2023 ».**

**Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h, à l'endroit suivant :**

Pavillon Mance  
41, avenue Mance  
Baie-Comeau QC

**Quatre heures pour voter : un devoir des employeurs**

Si vous êtes au travail le **dimanche 10 décembre**, votre employeur doit vous accorder au moins quatre heures consécutives pour voter. Cela n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas. Aucune déduction de salaire ni aucune sanction ne peuvent être imposées en raison de ce congé.

**« EN VOTANT, VOUS AGISSEZ SUR VOTRE MILIEU DE VIE »**



**Me Joanie Perron**  
**Présidente d'élection**  
Maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau  
2, place La Salle, 1<sup>er</sup> étage  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3  
Tél. : 418 296-8188 Téléc. : 418 296-8194  
[elections@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:elections@ville.baie-comeau.qc.ca)